

EspaceSuisse

Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazioni per la planisaziun dal territori

Inform

Le périodique du développement territorial suisse

Spécial

Juin 2/2024

**Développement du territoire:
rétrospective de l'année 2023**

Une perspective encourageante

Inforum, EspaceSuisse

Le périodique du développement territorial pour les membres d'EspaceSuisse. Inforum paraît quatre fois par an, en allemand et en français, et deux fois en italien.

Édition

EspaceSuisse
Verband für Raumplanung
Association pour l'aménagement du territoire
Associazione per la pianificazione del territorio
Associazion per la planisaziun dal territori
Sulgenrain 20, 3007 Berne
+41 31 380 76 76
info@espacesuisse.ch
espacesuisse.ch

Rédaction

Damian Jerjen, directeur
Monika Zumbrunn, responsable de la communication

Collaboration rédactionnelle

Anne Huber, Samuel Kissling, Christa Perregaux

Traduction

Léo Biétry, Anne Huber, Christa Perregaux

Correctorat

Sonia Veckmans

Iconographie

Kaspar Allenbach, communication visuelle

Photo de couverture

À Genève, la Plaine de Plainpalais est, avec ses 78'000 mètres carrés, la plus vaste esplanade urbaine de Suisse.
Photo: Will Truettner, Unsplash

Mise en page, traitement des images

Ludwig Zeller

Impression

Vögeli AG, Langnau i. E.



Höchster Standard für Ökoeffektivität.
Cradle to Cradle Certified®-Druckprodukte
hergestellt durch die Vögeli AG.



Damian Jerjen

Directeur EspaceSuisse

J'attends toujours l'édition spéciale d'Inforum avec impatience, puisque ce numéro retrace, dans les grandes lignes, l'année écoulée. Or, du point de vue de l'aménagement du territoire, l'année 2023 a connu, elle aussi, son lot de rebondissements. Cette rétrospective montre de manière frappante que les décisions politiques s'éloignent de plus en plus de la réalité du terrain. Alors que le récent rapport sur l'environnement du Conseil fédéral identifie le changement climatique, la perte de la biodiversité et l'utilisation excessive des ressources naturelles comme les trois problèmes les plus pressants, le Parle-

ment s'entête à vouloir ménager les intérêts économiques et les libertés individuelles au détriment de la protection de la nature et de l'environnement.

Il est alors d'autant plus encourageant de lire que les jeunes aménagistes adhèrent à une perspective alternative et s'y engagent avec conviction! Dans l'ouvrage anniversaire publié ce printemps pour les 50 ans de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), ils développent des idées innovantes et concrètes concernant l'avenir du métier de l'aménagiste et de la discipline de l'aménagement du territoire. Fait notable, l'approche cocreative y joue un rôle central. La jeune génération s'entend en effet sur un point: nous ne pourrions aborder les problèmes d'aujourd'hui et de demain qu'au travers d'un développement territorial intégratif et respectueux, qui tient compte des aspects sociaux comme des limites écologiques.

©

Les images utilisées sont soumises aux droits d'auteur et demeurent la propriété des sources mentionnées. La reproduction des textes et des illustrations d'EspaceSuisse est autorisée moyennant indication de la source.



Développement du territoire: rétrospective de l'année 2023

**Une perspective
encourageante** 2

**Loi sur l'aménagement
du territoire** 4

**Développement de
l'urbanisation (vers l'intérieur)** 7

**Résidences secondaires
& tourisme** 12

Mobilité & transport 14

**Planification fédérale
& cantonale** 15

**Constructions hors zone
à bâtir** 16

**Protection du sol
& agriculture** 17

Nature & paysage 18

Développement durable 19

Climat & énergie 19

**Digitalisation &
communication** 20

Enseignement & recherche 23

International 24

**Reflets des sessions du Conseil
national et du Conseil
des États** 25

Distinctions 31

Personnel 34

Sous la loupe 36

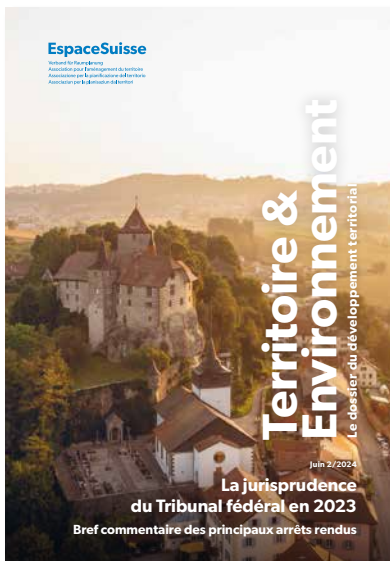
À propos d'EspaceSuisse 37

Agenda 38

Territoire & Environnement – Juin 2/2024

La jurisprudence du Tribunal fédéral en 2023

Bref commentaire des principaux arrêts rendus



EspaceSuisse suit de façon continue la jurisprudence en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. Dans son recueil de jurisprudence, l'association résume tous les arrêts intéressants du Tribunal fédéral et des tribunaux cantonaux. Dans le présent Territoire & Environnement sont brièvement commentés les principaux arrêts rendus par le Tribunal fédéral en 2023. Y sont notamment abordées d'intéressantes questions relatives à la coordination des procédures, à différentes initiatives populaires et à la gestion des surfaces d'assolement. Quant à la problématique des constructions hors de la zone à bâtir, elle est, une fois de plus, bien représentée.

Loi sur l'aménagement du territoire

■ LAT 1: 10 ans après la décision populaire en faveur du développement vers l'intérieur

Le 13 mars 2023 marquait le dixième anniversaire de la votation sur la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 1). Lors de ce scrutin, le peuple suisse avait clairement dit oui à l'aménagement du territoire, en lui donnant pour mission de freiner le mitage du territoire et d'orienter le développement à l'intérieur du milieu bâti.

L'organisation faîtière des aménagistes de la région zurichoise (RZU) a proposé une rétrospective lors d'une manifestation en ligne. Damian Jerjen, directeur EspaceSuisse, était au nombre des six expert-es qui ont fait le bilan de cette décennie. La LAT 1 est un jalon important de l'aménagement du territoire en Suisse. Selon Damian Jerjen, revenir sur sa mise en œuvre permet de se rendre clairement compte que la LAT 1 était en avance sur son temps: «La priorité donnée au développement vers l'intérieur est désormais acceptée». La révision de la loi a renforcé l'importance du plan directeur et a généralisé l'usage de concepts de développement territorial. Ce sont deux acquis de la LAT 1.

Dans ses explications, le directeur d'EspaceSuisse s'est aussi attardé sur les défis actuels, la planification étant devenue une tâche extrêmement complexe, qui se heurte à de nombreuses résistances. Il est indispensable, qu'à l'avenir, l'aménagement du territoire tienne compte des limites de la croissance et prenne ses responsabilités dans la transformation de la Suisse en une société post-fossile.

Vous en saurez davantage sur les acquis positifs de la LAT 1 et sur les défis qu'il reste à relever sur le site rzu.ch (en allemand).

■ Plus-value

Conformément à l'article 5 alinéa 1 de la loi sur l'aménagement du territoire, tous les avantages majeurs résultant de mesures d'aménagement du territoire doivent être compensés. Ces dernières années, le Tribunal fédéral a confirmé à plusieurs reprises (cas de Münchenstein BL et cas de Meikirch BE) que, outre la règle minimale de 20 pour cent lors d'un classement en zone à bâtir, les plus-values majeures en cas de changement d'affectation ou d'augmentation des possibilités de construire devaient également être compensées. En 2023, le



Parlement fédéral a renversé ces décisions déterminantes de la Cour suprême. Ainsi, les communes peuvent, certes, prélever les plus-values en cas de changement d'affectation ou d'augmentation des possibilités de construire, mais n'y sont pas contraintes. En outre, les cantons peuvent expressément interdire les communes de le faire. Ceci est plus que regrettable, si l'on considère les moyens nécessaires à un développement vers l'intérieur de qualité.

■ BL: message relatif à la loi révisée sur la compensation de la plus-value

Après que le Tribunal fédéral a constaté, dans deux arrêts, que la loi cantonale violait la loi supérieure sur l'aménagement du territoire, le Conseil d'État a présenté la loi révisée sur la compensation des plus-values résultant de mesures d'aménagement. Désormais, dans le canton de Bâle-Campagne, outre les avantages résultant d'une mise en zone, les plus-values générées suite à un changement d'affectation ou à une augmentation des possibilités de construire doivent également être compensées, et ce à hauteur d'au moins 30 pour cent (voir plus haut). Les communes ont la possibilité de prévoir un seuil plus élevé. Le Conseil d'État a également réduit le seuil de la plus-value: désormais, pas de prélèvement jusqu'à 30'000 francs (au lieu de 50'000 francs). Le message du Conseil d'État est attendu pour le printemps 2024.

■ BL: une plus grande marge de manœuvre pour les communes

La loi révisée sur l'aménagement du territoire et les constructions (RBG) du canton de Bâle-Campagne est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023. Elle vise à apporter une aide aux communes en vue de développer l'urbanisation vers l'intérieur.

Les communes n'avaient, jusqu'à présent, que très peu de moyens pour lutter contre la thésaurisation de terrains affectés à la zone à bâtir (disponibilité des zones à bâtir). Elles ont désormais la possibilité de fixer un délai de cinq ans pour la construction conforme à la zone, pour autant qu'un bien-fonds équipé mais non construit soit affecté à la zone à bâtir depuis au moins dix ans. Si une parcelle n'est toujours pas légalement construite à l'expiration du délai, la commune exige que son propriétaire lui verse une certaine somme pour la surface concernée.

La RBG prévoit, comme autre mesure destinée à encourager le développement vers l'intérieur, que les communes puissent, pour les nouvelles constructions, introduire une utilisation minimale dans certaines zones.

→ Chapitre «Développement de l'urbanisation (vers l'intérieur)», p. 7



Lors de la campagne des votations de 2013, le «stop au mitage» et la protection des terres cultivables étaient au centre des préoccupations. Deux objets soutenus par une large alliance, jusque dans le camp bourgeois.

Photo: Forces aériennes suisses

Congrès EspaceSuisse: La LAT a 10 ans

La LAT 1 est un important jalon de l'aménagement du territoire en Suisse. Lors de notre congrès, nous jetterons un coup d'œil dans le rétroviseur, débattons des acquis et des défis et nous projeterons dans l'avenir, aux côtés de représentant-es de la Confédération, des cantons, des communes et des villes. Dans le cadre d'ateliers, nous nous intéresserons aux solutions possibles et identifierons les questions qu'elles soulèvent.

Soleure, Landhaus, 14 juin 2024

Plus d'informations sur espacesuisse.ch > Formation



■ LAT 2: la deuxième révision partielle est sous toit

Le 29 septembre 2024, le Parlement a adopté la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2). La LAT 2 régleme les constructions hors zone à bâtir où, en raison du principe de séparation entre territoire constructible et territoire non constructible, toute nouvelle construction est proscrite – sauf si celle-ci est conforme à la zone, en d'autres termes, destinée à l'agriculture. L'objectif de stabilisation est au cœur de la LAT 2 (18.077): les cantons doivent définir dans leur plan directeur la manière dont ils entendent maintenir la stabilité du nombre de bâtiments et l'étendue de l'imperméabilisation des sols hors de la zone à bâtir. Pour ce faire, ils doivent soumettre des rapports réguliers à la Confédération et procéder, si nécessaire, à des adaptations.

Une nouvelle approche est l'approche spatiale («Gebietsansatz»). Sous certaines conditions très strictes, cette dernière autorise les cantons, dans des cas spécifiques, à déroger aux dispositions exhaustives du droit fédéral sur les constructions hors zone à bâtir. Pour ce faire, ils doivent désigner, dans leur plan directeur, des secteurs dans lesquels certaines utilisations supplémentaires sont autorisées sur la base d'une conception

spatiale globale (c'est pourquoi on parle d'une «approche spatiale»). Sur cette base, des zones non constructibles peuvent être délimitées, dans lesquelles les utilisations doivent être «assorties des mesures de compensation et d'amélioration requises» et «conduire à une amélioration de la situation générale de la structure du milieu bâti, de la culture du bâti, du paysage, des terres cultivables et de la biodiversité».

Le projet de LAT 2 doit être considéré comme un contre-projet indirect à l'initiative paysage, laquelle a été définitivement retirée le 15 février 2024, après l'expiration du délai référendaire. La modification de la LAT 2 devrait entrer en vigueur au milieu de l'année 2025.

EspaceSuisse a accompagné la révision sur les constructions hors zone à bâtir. Vous pouvez lire son analyse critique dans l'article «Sous la loupe».

→ **«Beaucoup d'efforts pour un résultat décevant»: un état des lieux critique d'EspaSuisse du 8.11.2023**



[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Actualité > Sous la loupe

→ **Chapitre «Constructions hors zone à bâtir», p. 16**

L'une des nombreuses causes de la pénurie de logements est l'augmentation du besoin en surface par habitant.
Photo: Oleg Brovko, Flickr CC-BY 2.0



Développement de l'urbanisation (vers l'intérieur)

■ Des solutions communes à la pénurie de logements

Eu égard à la pénurie de logements qui fait débat dans les milieux politiques et dans les médias, le conseiller fédéral Guy Parmelin a consacré, le 12 mai, une table ronde à ce sujet. Y étaient représentés différents acteurs et actrices: la Confédération, les cantons, les villes et les communes, les secteurs de la construction et de l'immobilier ainsi que diverses associations – dont EspaceSuisse. Conclusion de la Confédération: si la situation n'est pas dramatique au niveau national, le marché du logement est tendu dans certaines régions. Élaborer des solutions ne peut se faire qu'en concertation avec l'ensemble des acteurs et actrices concernés. Lors de la deuxième table ronde du 13 février 2024, un plan d'action a été approuvé. Ce dernier comprend 30 mesures dans les domaines suivants:

- Faciliter un développement vers l'intérieur de qualité et le mettre en œuvre;
- Renforcer et accélérer les procédures;
- Garantir suffisamment de logements à loyer modéré et adaptés aux besoins.

L'Office fédéral du logement (OFL) a en outre été chargé de réaliser une fois par an une enquête afin de suivre l'avancement des travaux.

Alors que les représentant-es des milieux de la construction ont estimé que le plan d'action était un signal positif, des voix plus critiques se sont élevées – comme celles de l'association des locataires et de l'Union des villes suisses. Sous les feux de la critique: le manque de mesures efficaces telles que le droit de préemption pour les communes ou une transparence accrue concernant le loyer des précédents locataires.

Présente lors de cette table ronde, EspaceSuisse s'est exprimée sur le plan d'action et sur la tâche centrale que représente la pesée des intérêts pour l'aménagement du territoire. Les exemples de développement vers l'intérieur réussis montrent que les meilleures mesures pour accélérer et renforcer le développement urbain sont une bonne planification et l'implication en amont des actrices et acteurs concernés.

→ L'intégralité de la réaction d'EspaceSuisse

espacesuisse.ch > Actualité > News



→ «Le problème, c'est la rareté du sol, pas l'aménagement du territoire»: une analyse d'EspaceSuisse du 24.4.2023

espacesuisse.ch > Actualité > Sous la loupe



À ce sujet, les deux études suivantes sont intéressantes:

- «Les causes de l'augmentation des coûts du logement en Suisse – gros plan sur l'aménagement du territoire» (Université de Berne, sur mandat de l'OFL): l'aménagement du territoire peut certes influencer la disponibilité des terrains à bâtir et la capacité des zones à bâtir, mais l'évolution des coûts du logement est davantage influencée par le marché des taux d'intérêt, l'évolution démographique et les politiques fiscales cantonales et communales.
- «Politique du logement des villes et des communes urbaines: besoins et défis» (enquête réalisée par Wüest Partner AG, sur mandat de l'OFL et de l'Union des villes suisses): une enquête menée auprès de 59 villes, grandes et petites, a révélé que, dans plus de deux tiers d'entre elles, l'offre de logements est trop faible, en particulier dans le segment de prix inférieur. Les villes estiment donc qu'il est nécessaire d'agir en matière de politique du logement, notamment en ce qui concerne la politique active du logement et du foncier.





Kirche ist Heimat
www.reformiert-werden.ch

■ Résolution: «Non au démantèlement de la protection des sites»

La déréglementation est actuellement une revendication souvent entendue dans le contexte de la menace de pénurie de logements. Dans une résolution, Patrimoine suisse demande au contraire une conception de la planification et de la construction qui place l'être humain au centre. À peine trois pour cent de la surface urbanisée sont recensés dans l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), et moins de dix pour cent des bâtiments figurent dans un inventaire de protection. Le démantèlement des dispositions de protection ne serait dès lors pas la bonne voie. Dans sa résolution, Patrimoine suisse demande une conception intégrale de la planification et de la construction, qui tienne compte des spécificités locales et place l'intérêt général au centre des préoccupations. Par le biais d'une autre résolution, publiée quelques mois auparavant, Patrimoine suisse alerte l'opinion publique contre la tendance actuelle à démolir à outrance et prône une culture de la transformation («Umbaukultur»).

■ Où nous habiterons demain

À l'avenir, le choix d'un lieu d'habitation portera en priorité sur les centres de taille petite à moyenne, bien desservis. Tels sont les résultats d'une étude réalisée par EBP à la demande de la Confédération, des cantons et d'institutions privées. La pandémie de Covid-19 a démocratisé le télétravail. Une étude sur le travail à domicile et nomade («Remote Work») s'est penchée sur les effets de cette évolution et sur ceux de la diminution de l'importance du lieu de travail. Selon l'étude, la possibilité de travailler à distance n'entraîne pas à elle seule une augmentation du nombre de déménagements. Une tendance à la décentralisation est toutefois reconnaissable.

→ [Rapport «post corona» d'EspaceSuisse, publié en 2021](#)

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Conseil > Conseil en aménagement



■ Protection contre le bruit & développement de l'urbanisation

→ [Chapitre «Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États», p. 25](#)

■ Suppression du droit de recours pour les petits projets de construction

Les organisations de protection ne doivent plus pouvoir recourir contre les constructions de logements de moindre ampleur en zone à bâtir. La commission compétente du Conseil national avait ouvert une procédure de consultation en 2023 pour un projet de loi dans ce sens; ce dernier a été approuvé en janvier 2024 par la CEATE. Le projet vise à modifier la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Le droit de recours serait limité aux projets de construction de logements d'une surface de plancher supérieure à 400 m². Selon la CEATE-N, un petit projet comme la construction d'une villa ne serait ainsi plus exposé au risque de recours d'une organisation de défense de l'environnement. La commission n'entend en revanche rien changer au droit de recours des particuliers, qui constitue en principe un risque bien plus grand.

■ Places aménagées en fonction du climat

Dans le cadre d'un projet pilote, des capteurs disposés sur différentes places de la ville de Zurich ont enregistré, de façon anonyme, comment la population utilisait l'espace public en été. Fixés à des chaises, les capteurs mesuraient la température, l'humidité de l'air, le niveau sonore et l'occupation des lieux. Les capteurs développés par des étudiants et des étudiantes de l'ETH livrent des données sur la manière dont les personnes présentes dans l'espace public se comportent quand il fait chaud. L'exercice s'est avéré utile. Il permettra, à l'avenir, d'améliorer l'offre, par exemple en mettant davantage de sièges à disposition ou en créant plus de places ombragées.

Wädenswil ZH: protéger les sites construits, c'est préserver l'identité locale. Cet élément, d'intérêt général, accroît considérablement la qualité de vie.

Photo: Hansjörg Temperli, Flickr CC-BY 2.0

■ Halte à l'empierrement

Le Conseil fédéral a, lui aussi, constaté que les jardins de pierres se font de plus en plus présents dans les zones bâties. Or, leurs effets négatifs sont connus: ils augmentent les températures, déjà élevées, durant l'été et appauvrissent la diversité biologique, sans compter que leur aspect esthétique reste discutable. Dans le rapport de la Confédération, intitulé «Halte à l'empierrement des espaces verts», des recommandations sont formulées afin de freiner cet engouement pour le gris. Les communes devraient régler la question des jardins de pierres dans leurs règlements d'affectation et de construction.

■ Culture du bâti: une nouvelle offre de conseil

Le site Internet conseilculturedebati.ch réunit les offres de conseil en provenance de toute la Suisse dans le domaine de la culture du bâti. Ce service de l'Office fédéral de la culture (OFC) s'adresse en particulier aux villes et aux communes. La nouvelle plateforme web vise à apporter une aide à celles et ceux qui s'engagent en faveur d'une culture du bâti de qualité. Nombreux sont les instruments de planification, les connais-

sances et les guides de cantons, de communes et de hautes écoles ayant trait à la culture du bâti. Les voilà désormais réunis et accessibles en ligne, ainsi que plusieurs bons exemples tirés de densipedia.ch, la plateforme du développement vers l'intérieur gérée par EspaceSuisse. Le nouveau site est un module de culturedebatisuisse.ch, une plateforme à laquelle EspaceSuisse participe.

■ La culture du bâti, sur le terrain

La Fondation Culture du bâti Suisse présente, sur son site Internet, les résultats de sa première expérience sur le terrain. À Dübendorf ZH, la culture du bâti, ce n'est pas que de la théorie. Elle se vit au quotidien. La série de manifestations «Baukultur konkret», organisée par la Fondation Culture du bâti Suisse, examine, en collaboration avec la Haute école de Lucerne, les qualités que présentent de nouveaux quartiers, en Suisse, en termes de culture du bâti. Une première vision locale s'est déroulée dans le quartier Zwicky Süd, à Dübendorf, non loin de l'aéroport de Zurich. Elle a notamment porté sur le concept de mobilité.

fondation-culture-du-bati-suisse.ch

Münsterhof, Zurich: en Suisse, dans les centres urbains, on n'a pas encore vraiment pris conscience de l'importance d'un aménagement des espaces extérieurs adapté au climat. Photo: Claudio Schwarz, Unsplash





Avec son premier conseil, l'association Spielraum offre un soutien aux projets d'espaces adaptés aux enfants, en phase d'amorçage. Photo: Mazda Hewit, Flickr CC-BY 2.0

■ Comment animer des rues de quartiers

La rue en tant qu'espace de jeu pour les enfants et de rencontre pour les adultes: c'est possible. Un court-métrage réalisé dans le cadre du projet-modèle de développement territorial durable de la Confédération montre comment. Il ne suffit pas de baisser la vitesse de circulation pour animer une rue et pour que les habitant-es se l'approprient. Le projet-modèle en «Mouvement, rencontre et animation», en cours, vise à renforcer la vie de quartier. La démarche innove par son approche transdisciplinaire entre la planification des transports, l'aménagement des espaces publics et l'animation socioculturelle, de même que par son approche participative pour aménager les rues. Le processus et les résultats seront présentés dans un guide destiné aux professionnels.

are.admin.ch

■ Un soutien aux espaces libres adaptés aux enfants

La plateforme SpielRaum propose, dans toute la Suisse, un premier conseil gratuit lors de la conception d'espaces proches de la nature invitant au jeu, au mouvement et à la rencontre. Cette offre s'adresse tant aux communes qu'aux particuliers.

Qu'il s'agisse d'une place de jeu et de délassement adaptée aux enfants, de l'espace extérieur d'une école maternelle ou d'une crèche, ou encore de l'environnement d'un immeuble ou d'un quartier, SpielRaum, une association indépendante, offre un premier conseil à ces projets en phase d'amorçage. Comment mener à bien un projet? Quel est son potentiel et combien coûte-t-il? Comment impliquer «petits et grands»? Les spécialistes de SpielRaum prodiguent leurs conseils in situ ou en ligne.

spielraum.ch (en allemand)

■ Rues commerçantes: public local et piéton

Un sondage effectué en Suisse romande montre que la clientèle typique des rues commerçantes du centre-ville habite la commune et se déplace généralement à pied. La Haute École d'Ingénierie et de Gestion (HEIG) du canton de Vaud a interrogé les passantes et les passants de six rues commerçantes de villes de taille moyenne, en Suisse romande. Sans surprise, les rues piétonnes obtiennent les meilleurs résultats. Autre résultat intéressant: les détaillants, à une exception près (Carouge), surestiment la part des personnes qui se déplacent en voiture. Outre Carouge, l'enquête a été menée à Bulle, Fribourg, Lancy, Vevey et Yverdon-les-Bains.

Résidences secondaires & tourisme

■ Loi sur les résidences secondaires

Selon le nouveau monitoring de la Confédération, la construction de nouvelles résidences secondaires reste au point mort. Toutefois, les secteurs de la construction et de l'hôtellerie n'en subissent guère les conséquences. Différentes conditions-cadres, telles qu'un taux d'intérêt bas, ont fortement augmenté la demande en résidences secondaires. Il est ainsi plus intéressant pour les propriétaires de vendre ou de louer ces logements relevant de l'ancien droit, qui existaient déjà avant l'acceptation de l'initiative et dont l'utilisation est libre, en tant que résidences secondaires. Conséquence: dans les lieux touristiques, la population et les travailleurs locaux peinent à trouver des logements abordables et sont poussés à l'exode. Rares sont les communes qui introduisent des mesures afin de limiter ces réaffectations. En dépit de ces constats, le Parlement prévoit de nouveaux assouplissements de la loi sur les résidences secondaires.

[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Aménagement du territoire > Urbanisation > Résidences secondaires

→ **Modification de la loi sur les résidences secondaires:**
[chapitre «Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États», p. 25](#)

■ Part de résidences secondaires: légère hausse

En 2023, huit communes sont venues s'ajouter au nombre de celles dont la part de résidences secondaires est supérieure à 20 pour cent. Parmi les huit nouvelles communes, six sont situées en Suisse romande et deux, en Suisse alémanique. Les 340 communes avec plus de 20 pour cent de résidences secondaires sont en majeure partie situées dans l'espace alpin, mais également dans les Préalpes et à proximité d'un lac. Dans les communes comportant une part importante de résidences secondaires, la population locale et les personnes travaillant dans le secteur du tourisme ont souvent de la peine à trouver un logement à un prix abordable. Les communes disposent toutefois d'instruments pour prendre des mesures de correction.

[map.geo.admin.ch](https://www.map.geo.admin.ch) > Inventaire des logements

■ La ville de Lucerne limite les locations Airbnb

Les Lucernois et les Lucernoises ont adopté, avec une claire majorité, une initiative visant à mettre un frein à la location de logements de vacances pour une courte durée. Lucerne n'est pas la première commune dotée d'une «Lex Airbnb». Désormais, conformément à l'initiative populaire «Protéger les logements, réglementer Airbnb» du PS, de la Jeunesse socialiste, de l'ASLOCA et de Casafair, les logements ne pourront y être loués à des touristes, en location de courte durée, que durant 90 jours par année au maximum. Lucerne rejoint ainsi d'autres villes suisses et étrangères. Les plateformes de réservation de type Airbnb ont récemment fait l'objet d'une pression accrue en raison des discussions sur la pénurie de logements. Berne, Interlaken et le canton de Genève ont pris les choses en main.

La commune d'Evolène VS affiche une part de résidences secondaires de 63,9 pour cent.
Photo: Xavier von Erlach, Unsplash



Mobilité & transport

■ Les loisirs restent le principal motif de déplacement

Avec une part de 28 pour cent, le trafic pendulaire pour se rendre au travail occupe la deuxième place du classement des motifs de déplacement en Suisse, après les trajets effectués pour les loisirs (43%) et avant les trajets pour faire des achats (15%). Ces chiffres sont ceux du dernier «Microrecensement Mobilité et transport» présenté le 6 avril par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE). L'évaluation des chiffres de 2021 montre que la distance journalière moyenne par personne s'est élevée à 30 km, soit presque 7 km de moins qu'en 2015. Un résultat qui s'explique en particulier par la pandémie de COVID-19.

■ Tout ce qu'il faut savoir sur la promotion du vélo

La plateforme en ligne «Guide Vélo» propose aux communes et aux cantons différentes mesures pour encourager les déplacements à vélo. Conformément à la loi fédérale sur les voies cyclables (en vigueur depuis 2023), les cantons et les communes sont tenus de mettre en place un réseau de voies cyclables de qualité pour la vie quotidienne et les loisirs. Comment rendre un territoire accueillant pour la pratique du vélo? Quelle est l'infrastructure adéquate? De quoi faut-il tenir compte lorsque les voies piétonnes et cyclables sont partagées? Le site web, conçu comme un guide pour la promotion du vélo, donne des réponses à ces questions et à bien d'autres encore.

guide-velo.ch

Proposés au bon endroit, tous les moyens de transport peuvent se justifier. Un samedi après-midi dans le centre-ville de Zurich. Photo: Andri Kummer, Unsplash



Planification fédérale & cantonale

■ Projet de territoire suisse

Le Projet de territoire Suisse encadrant le développement du territoire au niveau de la Confédération, des cantons et des communes a déjà plus de dix ans. Depuis le printemps 2023, il est en cours d'actualisation, afin de mieux prendre en compte des thèmes urgents comme le changement climatique. À quoi devra ressembler la Suisse en 2050? L'actualisation annoncée doit donc donner plus de poids aux nouveaux thèmes tels que le changement climatique, la production d'énergie ou la digitalisation. Le site web projet-de-territoire-suisse.ch permet de suivre l'évolution des travaux.

■ Aides de travail pour les conceptions et plans sectoriels

La Confédération a, en collaboration avec les cantons, élaboré une nouvelle aide de travail qui décrit avec précision les conceptions et les plans sectoriels. Les conceptions et les plans sectoriels présentent de quelle manière la Confédération entend s'acquitter de ses tâches ayant des effets importants sur le territoire et sur l'environnement. L'aide de travail décrit une approche commune de la planification et des concepts, ce qui facilite la collaboration à tous les niveaux. L'aide de travail remplace le rapport de 1997, intitulé «Conceptions et plans sectoriels de la Confédération (art. 13 LAT)».

are.admin.ch

■ Nouvelle stratégie Sous-sol Suisse

La Commission fédérale de géologie (CFG) a mis en consultation une stratégie relative au sous-sol suisse. Cette dernière vise à présenter à la Confédération, aux cantons, aux communes et aux acteurs économiques privés des pistes afin de mieux gérer les défis liés à l'utilisation du sous-sol. Actuellement, le sous-sol est déjà exploité de manière intense, et ce, souvent avec une faible coordination selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Cette situation peut s'avérer conflictuelle et nécessite une bonne coordination. C'est pourquoi, une stratégie détaillée s'impose, de la surface jusqu'au sous-sol profond. La stratégie Sous-sol Suisse de la CFG sert de base à un plan d'action, en cours d'élaboration.

■ Aménagement du territoire en sous-sol

Une récente étude de l'ARE présente de bons exemples de planification dans le sous-sol. Un concept de géothermie dans le canton de Genève, le tunnel du Weinberg à Zurich, le plan cantonal d'affectation de la source thermique de Schinznach-Bad AG: voici trois des six cas pratiques analysés par EPB Schweiz AG dans le cadre de l'étude «Aménagement du territoire en sous-sol». Cette dernière vise à apporter une aide aux autorités en charge de l'aménagement, aux bureaux de planification et aux exploitants d'infrastructures pour tout futur projet en rapport avec le sous-sol.

Le sous-sol aussi doit être planifié: un forage géothermique profond, à Saint-Gall. Photo: Norlando Pobre, Flickr CC-BY 2.0



■ Appréhender le changement climatique sous l'angle de l'aménagement du territoire

Le changement climatique est l'un des grands défis ayant des incidences directes sur le territoire. Le canton d'Argovie en a tenu compte et a complété son plan directeur dans ce sens. Cette base ainsi créée permet d'identifier suffisamment tôt les effets du changement climatique ayant des incidences sur le développement territorial et à coordonner, à partir d'une vision globale, les mesures à adopter. La mise en œuvre, au niveau de la planification, donne lieu à de nombreuses synergies dont il convient de tirer parti, notamment en matière d'espace libre et d'urbanisation de qualité, de promotion de la biodiversité, de gestion des eaux et de mobilité.

→ [Chapitre «Climat & énergie», p. 19](#)

■ Canton de Vaud: révision complète du PDCn

La révision du plan directeur du canton de Vaud (PDCn) est un vaste chantier qui s'étendra sur trois ans. Il a débuté en octobre 2023 par une enquête ouverte à l'ensemble de la po-

pulation, qui s'appuie sur les Perspectives pour le territoire. Fil rouge de la révision, ce document identifie sept enjeux majeurs pour l'avenir du territoire cantonal à l'horizon 2050 et traite des domaines de l'urbanisation, l'environnement, l'énergie, l'agriculture, la mobilité, l'économie ainsi que des ressources et des services.

■ Le plan directeur saint-gallois approuvé par le Conseil fédéral

Afin de mieux coordonner l'urbanisation et les transports, le canton de Saint-Gall a adapté son plan directeur. Sa nouvelle stratégie globale des transports y est désormais intégrée. Le chapitre «Mobilité» du plan directeur définit les principes régissant les transports privés et publics. L'augmentation de la demande en mobilité doit être principalement absorbée par les transports publics (TP), la marche et le vélo. Il s'agit aussi de mieux desservir les zones industrielles et commerciales par les transports publics. Ceci permettrait de canaliser leur développement et ainsi de réduire le trafic pendulaire.

→ [Vers le plan directeur tessinois: chapitre «Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États», p. 25](#)

Constructions hors zone à bâtir

■ Plus de bâtiments hors zone à bâtir que prévu

Le dernier «Monitoring de la construction hors zone à bâtir» indique qu'il y a nettement plus de constructions hors zone à bâtir qu'il y a quatre ans. Actuellement, on dénombre environ 618'000 bâtiments hors zone à bâtir, dont environ 416'000 n'ont pas une vocation d'habitation (constructions agricoles), contre 202'000 à usage d'habitation. Ce chiffre est nettement plus élevé que ce qui était supposé jusqu'à présent. Par rapport au dernier rapport de 2019, cela correspond en tout à une augmentation de 23'000 bâtiments (14'000 bâtiments agricoles et 9'000 à usage d'habitation). D'après l'Office fédéral du développement territorial (ARE), cette évolution est surtout le

résultat de la méthode de calcul utilisée. Ainsi, par exemple, certains bâtiments décomptés à l'origine comme une seule unité ont été divisés en plusieurs bâtiments, ce qui correspond à leur vraie nature. Toujours est-il que, selon le rapport, entre 100 et 200 nouveaux bâtiments à usage d'habitation ont été construits chaque année depuis 2001.

are.admin.ch > Développement et aménagement du territoire > Bases et données > Observation du territoire > Milieu bâti > Monitoring de la construction hors zone à bâtir

→ [2^e étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire \(LAT 2\): chapitre «Loi sur l'aménagement du territoire», p. 6](#)

Protection du sol & agriculture

■ Cartographie des sols à l'échelle suisse

L'aménagement du territoire a besoin d'informations sur les sols. Les cartes des sols fournissent des informations sur la structure et la nature des sols, sur le type de sol ou sur les fonctions des sols. Au printemps 2023, le Conseil fédéral a donc approuvé le concept d'une cartographie des sols à l'échelle de la Suisse, basé sur la Stratégie Sol Suisse. Le Centre de compétence Sol (CCSols) mène actuellement des projets pilotes.

ccsols.ch

■ Nouveau guide de gestion durable des sols

La qualité des sols doit être mieux prise en compte dans la planification. La fondation sanu durabilitas formule des recommandations en ce sens dans sa nouvelle publication. Le «Guide de gestion durable des sols» est le résultat d'un atelier organisé par cette fondation dans le cadre d'un projet pilote dans l'agglomération de Fribourg (Chamblieux-Bertigny). En plus de formuler des recommandations, le guide aborde la ressource qu'est le sol à titre général et s'attarde plus concrètement sur les instruments qui permettent de tenir compte des fonctions du sol dans l'aménagement du territoire.

sanudurabilitas.ch

■ Journée mondiale des sols 2023

Les sols imperméabilisés ne peuvent plus fournir ce qu'ils pourraient et devraient fournir, à savoir la base pour nos aliments, par exemple, ou pour la biodiversité. La Journée des sols du 5 décembre 2023 attire l'attention sur l'importance de la valeur des sols. Année après année, près de 10 kilomètres carrés de sol sont imperméabilisés en Suisse. C'est plus que la surface du lac de Sempach. À l'occasion de la Journée des sols, EspaceSuisse, aux côtés de différentes institutions, a invité le public à mieux connaître les sols suisses.

ofev.admin.ch

■ Le sol de l'année

Le sol cultivé est le sol de l'année 2023. Formés lors de la dernière période glaciaire, ces sols de grande qualité sont délimités comme surfaces d'assolement. Le sol arable ne sert pas seulement à la production alimentaire, il est aussi un réservoir de carbone. Le carbone dans le sol aide à stocker l'eau, à fixer les nutriments et à réduire l'érosion du sol. Pour en savoir plus sur le Sol de l'année, consultez le site de la Société suisse de pédologie (SSP).

soldelannee.ch

Le sol cultivé est le sol de l'année 2023: comme pour presque tous les sols bruns du Plateau suisse, l'origine de celui-ci remonte à la fin de la dernière glaciation dite «du Würm», il y a 12'000 ans. Photo: Gabriela Brändle



Nature & paysage

■ L'évolution du paysage en observation

En Suisse, le paysage reste sous pression. Grâce au renforcement du développement de l'urbanisation vers l'intérieur (mot-clé: LAT 1), le programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS) constate certaines évolutions positives. Des mesures supplémentaires sont malgré tout nécessaires pour préserver et améliorer la qualité paysagère et réaliser les objectifs de la conception «Paysage suisse». La qualité paysagère doit être mieux prise en considération lors de la planification et de l'affectation du territoire, peut-on lire dans le rapport «Évolution du paysage» de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL).

■ Règles de savoir-vivre en forêt étoffées

Le guide de la Communauté de travail pour la forêt, disponible en format de poche, a été réédité. La popularité que connaît la forêt auprès de la population comporte également son lot de problèmes. En effet, la forêt n'est pas uniquement un lieu de détente pour l'être humain, mais elle remplit aussi d'importantes fonctions pour la biodiversité et l'économie forestière. Le guide du savoir-vivre en forêt montre aux promeneuses et aux promeneurs comment se balader tout en respectant la forêt et ses hôtes. Pour chacune des dix règles de comportement, il existe désormais une fiche d'information en ligne, avec des faits et des chiffres, ainsi qu'un dossier pour les enseignant-es.

afw-ctf.ch

Le projet de renaturation de l'Aire, à Genève, a remporté le Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2019. Photo: Esther van der Werf, EspaceSuisse



Développement durable

■ Projets durables recherchés

La Confédération a mis au concours le programme d'encouragement «Développement durable» pour 2023 et 2024. Les projets doivent contribuer à atteindre les objectifs de la «Stratégie pour le développement durable 2023» (SDD 2030) du Conseil

fédéral. L'actuel appel à projets est axé sur le thème «Habitat et logement durables». L'accent est mis sur les trois domaines «Climat, énergie et biodiversité», «Consommation et production durables» et «Égalité des chances et cohésion sociale».

Climat & énergie

■ Vif intérêt pour la promotion de projets énergétiques

Les lauréates du programme de soutien 2023 de Suisse-Energie sont connues: 444 communes ont reçu une réponse positive. Au total, 483 villes et communes des différentes régions linguistiques ont répondu à l'appel à projets. Selon le site [local-energy.swiss](https://www.local-energy.swiss), les dossiers ont impressionné de par leur qualité, toutes catégories confondues. Par le biais de son programme de soutien, l'Office fédéral de l'énergie soutient activement, pour la seconde fois, les communes et les régions qui entendent faire avancer leur politique climatique et énergétique. L'accent est mis sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les énergies renouvelables, la mobilité, les installations et les processus.

■ Check-liste «EIE pour installations éoliennes»

Pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique de la Confédération, il faut environ 500 installations éoliennes supplémentaires ou environ 50 parcs éoliens. Les grandes installations éoliennes ont toutefois un impact important sur l'environnement et sont souvent controversées. Si l'exigente étude d'impact sur l'environnement n'est pas réalisée correctement, le risque de recours et de décisions judiciaires négatives aug-

mente. Afin d'éviter au maximum cette situation, une check-liste, pratique et utile, indique à quoi il faut faire attention. Un groupe de travail intercantonal de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement (CCE) a élaboré la check-liste «EIE pour installations éoliennes» en se concentrant sur les thèmes des oiseaux, des chauves-souris, du paysage et de la pesée des intérêts.

■ Critères pour les installations photovoltaïques dans l'espace alpin

De nouvelles bases légales permettent désormais de construire de grandes installations photovoltaïques dans les Alpes. Les installations photovoltaïques d'une certaine taille voient leur implantation imposée par leur destination et peuvent être construites sans qu'il soit nécessaire d'examiner d'autres emplacements. Cette règle ne s'applique pas dans les marais, les sites marécageux et les biotopes. Pour protéger en particulier les paysages précieux et intacts et améliorer l'intégration des installations photovoltaïques au sol, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) a élaboré un catalogue d'exigences.

→ [Chapitre «Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États», p. 25](#)

Digitalisation & communication

■ Recueil de bons exemples «Zoom sur 2021–2022»

Le troisième recueil «Zoom sur» contient six exemples de développement vers l'intérieur de qualité. Dans chaque numéro de son périodique Inforum, EspaceSuisse présente un exemple de développement vers l'intérieur réussi. Nos auteur-es ne décrivent pas uniquement la procédure appliquée, mais aussi les pièges à éviter, et font état des résultats obtenus. Une interview complète ces explications. Dans le troisième recueil, nous présentons six exemples de cinq cantons, depuis l'aménagement d'une place de village jusqu'à la construction d'un écoquartier, en passant par un concept d'investissement pour des biens immobiliers en vieille ville. Les différents recueils sont publiés par EspaceSuisse dans le cadre de l'impulsion «Développer vers l'intérieur».

Vous pouvez accéder gratuitement au nouveau recueil «Zoom sur 2021–2022» sur espacesuisse.ch. Ce lien vous permet également de télécharger les première et deuxième éditions du recueil, avec des exemples de 2016 à 2020.

espacesuisse.ch > Conseil > Conseil en aménagement > Bons exemples de développement urbain > Recueil Zoom sur

■ COSAC – Un regard vers l'avenir après 50 ans

Comment les jeunes aménagistes voient-ils l'avenir de l'aménagement du territoire? La publication de l'année du jubilé de la COSAC y répond. La Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) a fêté son 50^e anniversaire en 2022. Elle a saisi cette occasion pour dialoguer avec les jeunes talents, s'inspirer d'eux et les encourager dans leur parcours. Dans quatre laboratoires du futur, de jeunes aménagistes ont développé leurs idées sur des thèmes spécifiques de l'aménagement du territoire. Les conclusions de ces laboratoires du futur, manifestations et autres activités ont été résumées dans une publication. Elle a été conçue et réalisée par une équipe de jeunes aménagistes.

bpuk.ch/fr > COSAC > Jubilé de la COSAC

Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement auprès de la COSAC: info@kpk-cosac.ch

■ Cinq vidéos sur la pesée des intérêts

Comment expliquer de manière simple et compréhensible la pesée des intérêts? Celle-ci fait en effet partie du quotidien de la planification. En collaboration avec six cantons, et avec le soutien d'EspaceSuisse, la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC) a réalisé cinq vidéos didactiques, dans lesquelles les principaux aspects de la pesée des intérêts sont expliqués de manière simple. Les vidéos abordent l'importance, la méthode ainsi que les limites de la pesée des intérêts, mais aussi les différents acteurs et leurs rôles. Plus la pesée des intérêts sera précoce et menée avec soin dans le cadre du processus de planification, plus grandes seront les chances d'aboutir à de bonnes solutions et, par là-même, d'éviter des litiges juridiques qui, bien souvent, allongent inutilement les procédures de planification.

youtube.com > EspaceSuisse

■ Un nouveau manuel sur les aires d'accueil pour les gens du voyage

La Suisse manque d'aires d'accueil et les communes manquent, elles, d'expérience pour aménager ces emplacements destinés à accueillir les minorités nationales des Yéniches, Sintés et Roms nomades. Avec le soutien de la Confédération (ARE), la fondation a publié un nouveau manuel qui fixe, pour la première fois, des standards pour les aires d'accueil et formule des exigences concernant l'infrastructure et l'exploitation de ces emplacements. Le manuel aborde également des questions d'aménagement du territoire et du droit de la construction, lesquelles ont été traitées en collaboration avec EspaceSuisse. Parallèlement à la publication du manuel, l'Office fédéral de la culture (OFC) a édité un guide pratique pour le soutien financier des cantons et des communes lors de la création d'aires d'accueil pour les Yéniches et les Sintés.

stiftung-fahrende.ch
ofev.admin.ch

■ Rapport Environnement Suisse 2022

Les changements climatiques, le déclin de la biodiversité et la surexploitation des ressources naturelles sont parmi les défis les plus importants à relever que le Conseil fédéral a mis en évidence dans son rapport Environnement Suisse 2022. Si la Suisse a déjà remporté des progrès notables dans de nombreux domaines environnementaux, comme le Conseil fédéral l'écrit dans un communiqué de presse, l'environnement continue de subir de fortes pressions.

■ La nouvelle plateforme «ETH RAUM»

Depuis fin 2023, une nouvelle plateforme, dédiée à un développement territorial adapté aux défis futurs, est en ligne (en allemand). L'EPFZ y présente ses filières de formation en aménagement du territoire et entend également faire de cette page Internet un lieu d'échanges. Par le biais de sa nouvelle plateforme, l'EPFZ souhaite contribuer à la mise en réseau et à la formation continue des cadres et des spécialistes. Un des premiers thèmes ayant été traités dans le blog a été la pénurie de professionnels de l'aménagement du territoire. Le manque

de ressources, qui fait grand débat, concerne également ce domaine. Aux côtés de plusieurs organisations, EspaceSuisse s'est engagée pour la promotion de la relève, en signant la charte rédigée dans ce sens.

raum.eth.ch
espacesuisse.ch > Association > Engagement > Promotion de la relève

■ Habiter avec moins de voitures: site web primé

La plate-forme internet «Habitat à stationnement réduit» (HSR) est une mine d'informations, récompensée par le prix Hans Sauer 2023 pour l'innovation. Le site internet habitat-mobilitedurable.ch intègre désormais le contenu de l'ancien programme «MOHA – mobilité dans les quartiers d'habitation». Cette plate-forme propose des bons exemples de quartiers d'habitation «pauvres» en voitures, c'est-à-dire avec moins de places de parking et donc plus d'espace pour les habitant-es. Vous y trouverez aussi de précieux conseils ainsi que les bases juridiques cantonales applicables en matière de stationnement, rassemblées avec EspaceSuisse, partenaire de longue date.

Réappropriation de l'espace public par les piétons. En image: la Bullingerplatz, à Zurich. Photo: Annemarie Straumann, EspaceSuisse



■ Réaliser facilement des zones de rencontre

La plateforme zonederencontre.ch de l'association Mobilité piétonne suisse a été actualisée et présente plus de 600 exemples réussis de tels espaces publics, qui font en premier lieu la part belle à la mobilité piétonne, par exemple près des écoles et des gares ou dans les quartiers résidentiels. Les exemples et la documentation correspondante peuvent être consultés sur le site. Par ailleurs, des informations sur la manière de créer des zones de rencontre dans un quartier y sont également proposées.

■ Voler sans mauvaise conscience

Le géoportail de la Confédération propose désormais des photos aériennes de 1946 à nos jours. Il permet un voyage encore plus poussé dans le temps, à travers l'histoire du paysage et de l'urbanisation. Swisstopo vous propose un voyage virtuel dans le temps, grâce à des images historiques. Ces dernières vous permettent d'apprécier, depuis le ciel, les changements qui se sont produits dans le paysage depuis la fin de la 2^e guerre mondiale à nos jours. Jusqu'ici, les photos aériennes contenues dans les archives de l'Office fédéral de topographie (swisstopo), destinées à «voyager dans le temps», remontaient jusqu'en 1970. Les images sont en noir et blanc jusqu'à la fin des années 90, puis en couleur.

map.geo.admin.ch > Voyage dans le temps

■ Canton de Genève: lire le territoire cantonal

Le canton de Genève a mis à disposition un outil informatique, géoréférencé, qui permet de voir où se situent les zones à bâtir, les zones agricoles et les autres zones de non bâtir. On y lit facilement la fameuse couronne verte qui entoure Genève, constituée en partie de surfaces d'assolement, et qui est, depuis plusieurs années, l'objet de fortes pressions constructives.

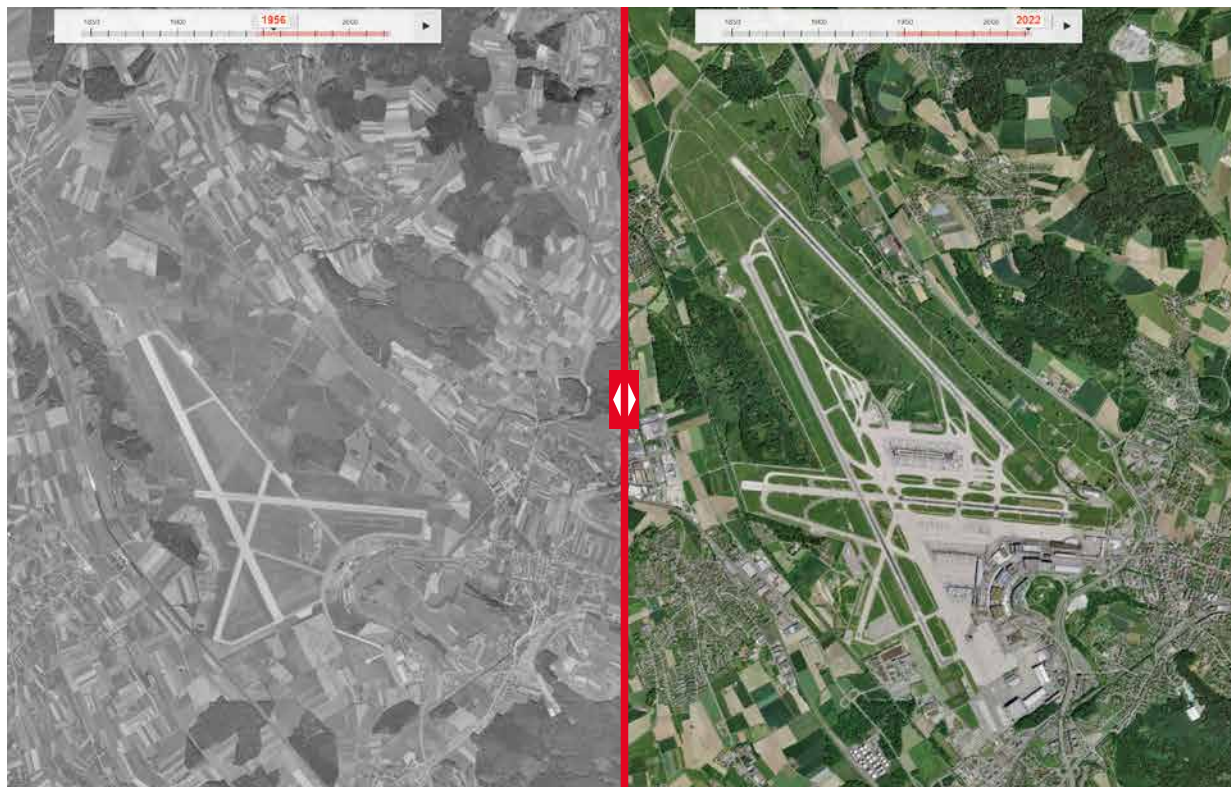
ge.ch > Accueil > Publications > Un nouvel outil pour analyser le territoire

■ Congrès du paysage suisse

En 2023, un appel à contributions pour le programme de l'édition 2024 a été lancé. Les personnes actives dans les domaines de la recherche, de la pratique, de la formation ou de la politique étaient invitées à envoyer leurs contributions en écho aux nombreux défis auxquels le paysage suisse est confronté. EspaceSuisse y a pris part. Les différentes exigences envers le paysage sont souvent en concurrence les unes avec les autres, et c'est précisément là qu'intervient le 4^e Congrès suisse du paysage, qui se tiendra les 5 et 6 septembre 2024, à Tramelan et à Bellelay, dans le Jura bernois.

congrespaysage.ch

Un voyage dans le temps sur le portail de swisstopo permet de visualiser le développement autour de l'aéroport de Zurich durant les 70 dernières années.
Source: Swisstopo



Enseignement & recherche

■ Étude de l'EPFZ sur le développement vers l'intérieur

Le développement vers l'intérieur est une réalité, qui ouvre des champs intéressants pour la recherche en termes de durabilité, de densité bâtie et de ses effets sur la société et de son acceptation au sein de la population. De nouvelles analyses de l'EPFZ dans le canton de Zurich montrent que le développement de l'urbanisation vers l'intérieur se traduit avant tout par des constructions de remplacement. Selon ces données, entre 2015 et 2020, il y a eu six fois plus de nouvelles constructions que de transformations offrant des logements supplémentaires. Comme le montre un autre sondage de l'EPFZ, la population tolère la densité de façon générale, mais pas dans son propre jardin. Les habitant-es des quartiers urbains sont plutôt favorables à la densification, tandis que la population des agglomérations et des régions rurales affiche une plus grande résistance face à la densification. Un développement vers l'intérieur durable nécessite une politique foncière et du logement active à l'échelon communal, comme en conclut une autre étude de l'EPFZ.

research-collection.ethz.ch

■ Planification expérimentale – Appel à projets

L'EPFZ a lancé un «Open Call» sur le thème de la «planification expérimentale à travers les affectations transitoires». Sont recherchées les villes et les communes qui souhaitent développer vers l'intérieur avec créativité. L'objectif est d'explorer plus en détail les affectations transitoires en tant qu'instrument de planification flexible et agile, d'un point de vue social, écologique et économique. Le «Spatial Transformation Laboratories» de l'EPFZ a donc amorcé dans ce sens un projet de recherche orienté sur l'application, en étroite collaboration avec la Haute école spécialisée de la Suisse orientale et la Haute école de Lucerne. Plusieurs communes et acteurs privés ont répondu à cet appel à contributions. Un projet est actuellement en discussion.

■ «Densifying Switzerland»

Un vaste projet de recherche de l'EPFZ (groupe de recherche sur le développement territorial et la politique urbaine SPUR) examine les facteurs qui peuvent expliquer le soutien et l'acceptation envers la densification. Pour ce faire, il analyse les données relatives aux votations sur des projets d'aménagement locaux dans 162 villes suisses depuis 2022. Outre les facteurs individuels et spécifiques aux projets, l'accent est mis sur les instruments de planification supplémentaires tels que les taxes sur la plus-value ou les procédures participatives. Le projet du Fonds national de la recherche couvre la période de 2021 à 2025.

Les premiers résultats d'avril 2024 le montrent: les projets de densification sont mieux acceptés quand ils sont réalisés par des organisations publiques ou d'intérêt général et quand ils mettent l'accent sur des logements à prix abordable avec des espaces verts. Lire à ce sujet notre article publié à la rubrique «Sous la loupe», sur notre site Internet.

→ [«Comment mieux faire accepter la densification?», article «Sous la loupe» du 23.4.2024](#)



espacesuisse.ch > Actualité > Sous la loupe

■ PNR sur la culture du bâti et la biodiversité

Le Fonds national suisse de la recherche (FNS) a mis au concours les programmes nationaux de recherche PNR 81 et PNR 82. Le programme national de recherche «Culture du bâti. Pour une transition écologique et sociale de l'environnement construit» (PNR 81) vise à déterminer et à comprendre les processus nécessaires pour assurer la planification, la création et le maintien d'un environnement bâti de qualité supérieure. Le PNR 82 «Promouvoir la biodiversité et des services écosystémiques durables pour la Suisse» a quant à lui pour objectif de développer des solutions pratiques pour la préservation de ces services et pour l'utilisation durable de nos écosystèmes.

International

■ Rencontre internationale des aménagistes

Ce rendez-vous annuel a eu lieu cette année en Suisse, sur le thème du paysage. Il a rassemblé 35 aménagistes dans le Haut-Valais. Les délégations de cinq pays européens ont, entre autres, découvert le paysage urbain de Viège, marqué par le développement impressionnant de l'entreprise pharmaceutique Lonza. L'accent de cette rencontre a été mis

sur les rapports des différents pays, lesquels ont permis aux délégations d'échanger sur les thèmes d'actualité dans leurs pays respectifs. Actuellement, les questions liées à l'adaptation au climat ou à la production d'énergie à partir de sources renouvelables sont partout d'actualité. Une conclusion commune a toutefois pu être tirée: l'aménagement du territoire a une responsabilité importante dans la transformation vers une société non fossile. Et il est urgent d'agir.

À Viège VS, Lonza a investi environ 2 milliards de francs, entraînant une croissance démographique et un boom de la construction. Photo: Daniel R., Unsplash



Reflets des sessions du Conseil national et du Conseil des États

Dans les news d'EspaceSuisse, nous nous faisons l'écho, après chaque session, des principales décisions qui concernent le développement territorial. Les différents objets peuvent être consultés sous le numéro indiqué sur parlament.ch via la fonction de recherche. Vous trouverez des informations approfondies sur ces thèmes sur espacesuisse.ch > Aménagement du territoire.

■ Accélération des procédures I

La loi fédérale sur l'accélération des procédures d'autorisation pour les installations éoliennes (22.461) a été finalisée. Désormais, les autorisations de construire relèvent de la compétence des cantons jusqu'à ce qu'une puissance supplémentaire de 600 mégawatts soit installée. En outre, les voies de droit pour les recours sont restreintes. Les procédures accélérées pour les projets d'énergie éolienne d'intérêt national ne s'appliquent que si la commune a déjà autorisé l'installation lors de l'élaboration du plan d'affectation.

■ Accélération des procédures II

Le Conseil national a approuvé la modification de la loi sur l'énergie (23.051), par le biais du projet de loi pour l'accélération des procédures. Les procédures de planification et d'autorisation, tant pour les centrales solaires et éoliennes que pour les centrales hydroélectriques, doivent être rationalisées afin de garantir l'approvisionnement en énergie, notamment en hiver, et de promouvoir les énergies renouvelables (voir aussi plus loin sur l'acte modificateur unique, «Mantelerlass»). Désormais, seul le canton d'implantation doit autoriser la construction et l'extension d'installations, mais les communes d'implantation doivent être impliquées très tôt dans la procédure. Les cantons peuvent en outre faire de l'accord des communes une condition préalable à l'autorisation. L'affaire passe au Conseil des États.

■ Acte modificateur unique

Le Parlement s'est intéressé de près aux énergies renouvelables et à leur promotion. Lors de la session de printemps, le Conseil national a débattu pas moins de dix heures sur le décret dit de l'acte modificateur unique (21.047). Lors de cette délibération, le Conseil des États a tenté de concilier les intérêts d'utilisation et de protection. Une réduction du débit résiduel ne doit être possible qu'en cas de pénurie d'électricité. En revanche, il n'y a pas d'obligation générale de panneaux solaires, mais uniquement pour les nouvelles constructions de plus de 300 mètres carrés de surface imputable. En principe, la production



d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables doit avoir la priorité sur la protection de la nature. Le référendum contre la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables a été lancé avec succès. La votation aura lieu le 9 juin 2024.

→ «L'essentiel sur l'acte modificateur unique»: un aperçu du 7.12.2023



[espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch) > Actualité > Sous la loupe

■ Assainissements énergétiques

Les assainissements énergétiques dans la partie constructible du territoire ou la zone agricole auraient été possibles sans qu'il soit nécessaire de faire une demande de permis de construire. Il aurait suffi de soumettre le projet à l'autorité compétente. Le Conseil national voulait modifier la loi sur l'aménagement du territoire et a approuvé une motion en ce sens (22.4282) de Jacqueline De Quattro (CN PLR/VD). Le Conseil des États l'a rejetée. La demande de la motion a toutefois été prise en compte dans la révision partielle de la LAT 2.

Le barrage de Gebidum (en image) est alimenté par le grand glacier d'Aletsch. L'un des 15 projets d'aménagement discutés lors de la table ronde sur l'énergie hydraulique devrait permettre, à l'avenir, d'utiliser également l'eau de fonte du glacier d'Oberaletsch. Photo: Kaspar Allenbach, EspaceSuisse

■ Autoroutes

Il est question de construire au moins une sixième voie sur la A1 entre Berne et Zurich ainsi qu'entre Lausanne et Genève. Le Conseil des États a suivi le Conseil national et a adopté la motion (23.3346) du conseiller national Erich Hess (UDC/BE). Un référendum a été lancé contre les plans d'extension de 5,3 milliards de francs (23.032), que le Parlement avait également adoptés.

■ Bruit

Dans le cadre de la révision de la loi sur la protection de l'environnement (22.085), le Conseil des États a facilité la construction dans les quartiers exposés au bruit, afin d'encourager le développement vers l'intérieur. Il a préféré agir non pas sur la source du bruit - notamment en réduisant la vitesse sur les routes -, mais sur les prescriptions relatives au bruit. Les autorisations de construire pour les logements pourront désormais être accordées si une ventilation contrôlée est installée, comme dans les maisons Minergie. Les logements seront également autorisés si, entre autres, les valeurs limites d'immissions sont respectées pour au moins un local à usage sensible au bruit. Les prescriptions proposées en matière de bruit vont donc moins loin que la pratique dite des fenêtres d'aération et assouplissent la protection contre le bruit. Le dossier sera toutefois encore soumis au Conseil national en 2024.



■ Chaussée roulante

Dans le cadre de la loi sur le transfert du transport de marchandises et de l'arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport ferroviaire de marchandises accompagné à travers les Alpes (22.064), le Parlement s'est prononcé en faveur du maintien de la chaussée roulante et a approuvé un crédit de 106 millions de francs pour la période de 2024 à 2028. Une majorité des parlementaires estime que le transport par le rail dans le transport transalpin de marchandises est nécessaire, l'objectif de transfert des marchandises de la route au rail n'étant toujours pas réalisé (Initiative des Alpes).

■ Construire hors de la zone à bâtir

Avec la révision de la LAT 2 (voir plus loin), le Parlement a décidé, en application d'une motion adoptée en 2021 (21.4334), de fixer également un délai de prescription pour les constructions hors zone à bâtir: les constructions illégales ne doivent plus être démolies après 30 ans. Le Parlement a ainsi fait fi d'un arrêt déterminant du Tribunal fédéral. L'initiative déposée par le canton du Valais (22.305), qui demandait précisément cela, est donc déjà dépassée et a été rejetée par le Conseil des États.

■ Culture du bâti

Le Conseil des États n'a pas été convaincu par l'idée de promouvoir la culture du bâti dans le cadre du message culture 2025-2028. Il a rejeté une motion (22.3892) de la Commission de l'aménagement du territoire du Conseil national (CEATE-N), que le Conseil national avait approuvée. La CEATE-N voulait créer les conditions légales pour promouvoir une culture du bâti de haute qualité, comme le demande l'initiative biodiversité. Pour cette raison, la culture du bâti a été supprimée du projet lors des débats sur le contre-projet indirect à l'initiative. Le Conseil des États a donc rejeté la motion. Selon lui, la culture du bâti relève de la compétence des cantons.

■ Droit de recours

Les oppositions à des projets de construction pourraient à l'avenir coûter quelque chose. Le Conseil des États a transmis un postulat en ce sens (23.3640) d'Andrea Gmür-Schönenberger (Le Centre/LU) et le Conseil National, un postulat (23.3918) de Leo Müller (Le Centre/LU). Selon eux, l'absence de risque lié aux coûts conduit souvent à des oppositions infondées. Le Conseil fédéral a également proposé d'accepter les postulats, tout en sachant qu'il s'agit de procédures communales.



L'initiative biodiversité exige davantage de moyens pour la protection de la biodiversité. Photo: G. Brändle, Wikimedia Commons CC-BY 3.0

■ Infrastructure ferroviaire I: programme de développement

Le Parlement a accordé des crédits pour le développement de l'infrastructure ferroviaire (23.055), soit 350 millions de francs de plus que la proposition du Conseil fédéral (2,6 milliards), ceci afin de mieux tenir compte des intérêts régionaux et de l'équilibre entre les régions. La «Perspective à long terme Rail 2050» est en principe soutenue. Le Conseil fédéral doit en outre examiner l'intégration du tunnel multifonctionnel du Grimsel (23.3010).

■ Infrastructure ferroviaire II: trafic d'agglomération

Le projet de programme en faveur du trafic d'agglomération avec les crédits d'engagement à partir de 2024 (23.033) est sous toit: le Conseil des États a éliminé la dernière divergence. La Confédération va donc dépenser 1,6 milliard de francs pour la réalisation de projets de transport dans les agglomérations. Environ un tiers de cette somme est prévu pour des projets de mobilité douce.

■ Initiative biodiversité

Après plus de deux ans d'intenses débats parlementaires, le contre-projet indirect à l'initiative biodiversité (22.025) n'est plus d'actualité. Lors de la session d'hiver, le Conseil des États a une nouvelle fois refusé d'entrer en matière sur une proposition affaiblie par le Conseil national. Celle-ci n'est pas assez élaborée, selon le ténor de la Chambre haute. De plus, il existe déjà suffisamment de moyens pour améliorer la biodiversité. L'initiative populaire demande plus de surfaces de biodiversité et plus d'argent pour la protection de la biodiversité en voie de disparition. Comme le Conseil national, le Conseil des États a rejeté l'initiative des organisations environnementales, qui sera soumise aux urnes le 22 septembre 2024.

■ Initiative pour les glaciers

Le Parlement a recommandé, à titre préventif, de rejeter l'initiative pour les glaciers (21.055), qui a été retirée sous conditions. Le contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative a été rejeté par les deux Conseils, qui lui ont préféré un contre-projet indirect. Lors de la votation sur le référendum du 18 juin 2023, la loi sur les objectifs en matière de protection du climat a été adoptée.

■ LAT 2

Après d'intenses débats, le Parlement a adopté lors de la session d'automne la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (18.077). L'objectif de stabilisation pour les constructions dans la zone de non-bâtir est la pièce maîtresse de la seconde révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire. La LAT 2 est considérée comme un contre-projet indirect à l'initiative paysage des organisations environnementales. Celles-ci avaient, certes, déjà retiré sous conditions leur initiative (21.065), mais le Conseil national s'est toutefois encore livré à un débat houleux sur la construction hors zone à bâtir lors de la session d'hiver et a rejeté l'initiative paysage. Finalement, en février 2024 – après l'expiration du délai référendaire pour la LAT 2 –, les organisations environnementales ont définitivement retiré leur initiative.

→ [Chapitre «Loi sur l'aménagement du territoire», p. 6](#)

■ Loi sur l'aménagement des eaux

Afin de mieux répondre aux défis du changement climatique, la loi sur l'aménagement des cours d'eau (23.030) a fait l'objet d'une révision. Le projet a d'abord été approuvé par le Conseil national, suivi par le Conseil des États lors de la session de printemps 2024. La loi de 1991 se concentre fortement sur la prévention des dangers, alors qu'aujourd'hui, c'est la gestion des risques qui est mise en avant, notamment avec des mesures biologiques ou de planification.

■ Loi sur le CO₂

Le Conseil national et le Conseil des États soutiennent tous deux la nouvelle révision de la loi sur le CO₂ (22.061), qui mise sur des incitations plutôt que sur des interdictions. D'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites de moitié par rapport à 1990. Le Conseil national veut compenser au moins 75 pour cent de la réduction en Suisse; le Conseil des États n'a pas prononcé de chiffre concret lors de la session d'automne, mais a parlé d'une réduction «en premier lieu» en Suisse. Le dossier retourne au Conseil des États.

■ Pénurie de logements

Le Parlement a débattu à plusieurs reprises de la pénurie de logements dans certaines régions de Suisse. Une longue série d'interventions a été déposée à cette occasion. En tapant le mot-clé «pénurie de logements» sur Curia Vista, on obtient pas moins de 17 interventions – les questions sous forme d'interpellation ont été particulièrement appréciées. En y répondant, le Conseil fédéral s'est volontiers référé à la table ronde sur la pénurie de logements.

→ [Chapitre «Développement de l'urbanisation \(vers l'intérieur\)», p. 7](#)

■ Plan directeur tessinois

Deux interpellations en lien avec le plan directeur tessinois ont pu être liquidées. Celles-ci portaient surtout sur le scénario démographique déterminant qui constitue la base d'éventuels déclassements de zones à bâtir surdimensionnées. Tant Fabio Regazzi (22.4415; Le Centre/TI) que Piero Marchesi (22.4376; UDC/TI) sont d'avis que le canton du Tessin est pénalisé. Le Conseil fédéral a assuré que ce n'était pas le cas et a expliqué la procédure.

■ Plans sectoriels

Le Conseil national souhaite que les plans sectoriels soient impérativement présentés au Parlement à l'avenir. La Chambre basse a donné suite à une initiative parlementaire (20.492) déposée par Philipp Matthias Bregy (Le Centre/VS). Les prescriptions contraignantes pour les autorités en matière d'aménagement du territoire et de développement des infrastructures sont souvent drastiques mais ne font l'objet d'aucun débat parlementaire, estiment les partisans de l'initiative. Ses adversaires ont avancé, en vain, que la procédure de consultation actuelle était déjà suffisamment large. La balle est désormais dans le camp du Conseil des États.

■ Politique agricole

Le Parlement a par ailleurs fini de discuter de l'orientation de la Politique agricole (PA22+). Le Conseil national a approuvé les modifications correspondantes dans la loi sur l'agriculture (entre autres 22.022) et a tenu compte, dans ce contexte, des décisions du Conseil des États. Les propositions relatives à des préoccupations écologiques n'ont pratiquement eu aucune chance, notamment une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre. Le Parlement souhaite une réforme profonde à partir de 2030.

■ Promotion de la relève

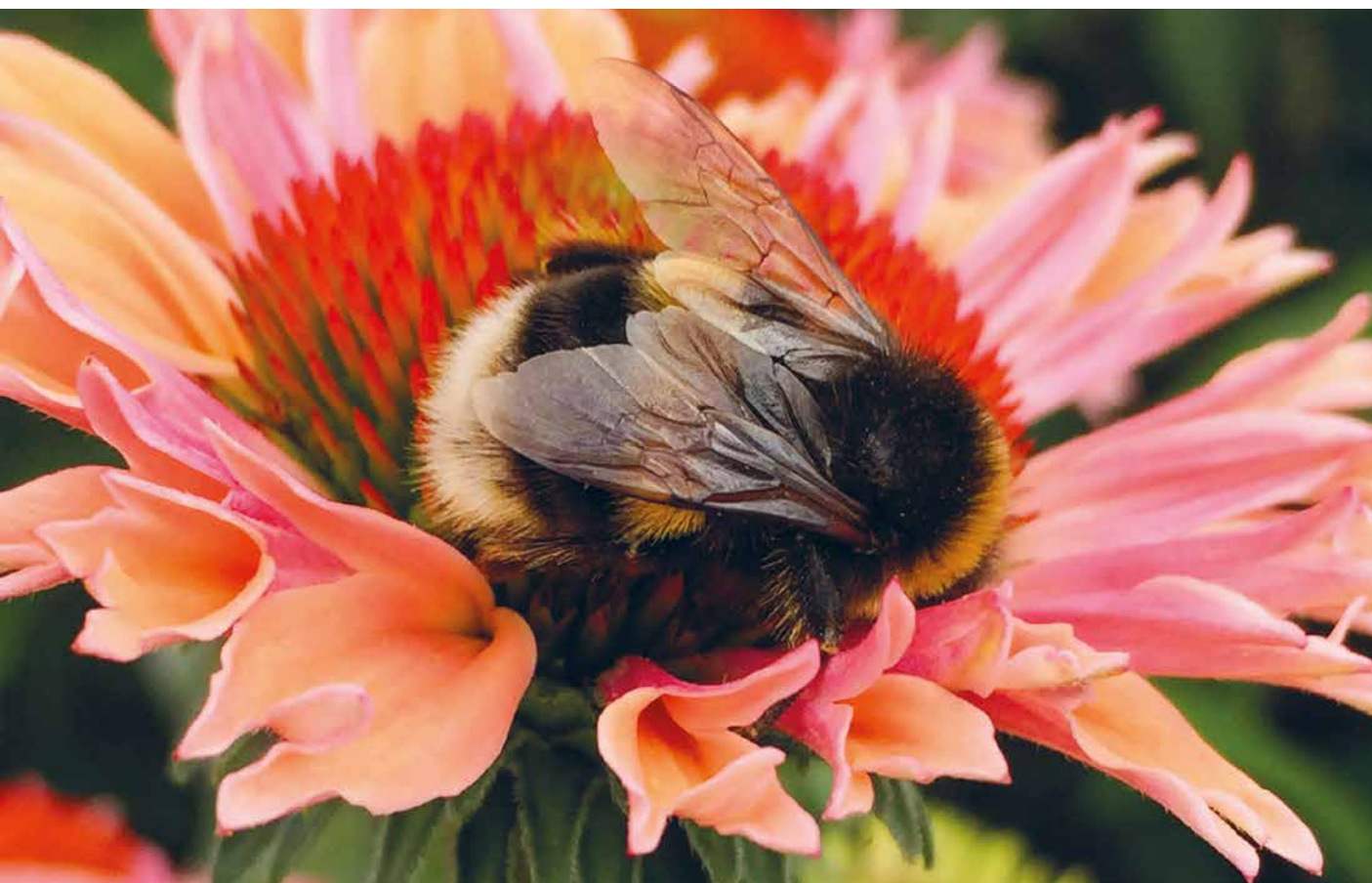
Le Conseil fédéral est chargé, contre sa volonté, de présenter un rapport sur les causes de la stagnation des étudiant-es en architecture, en construction et en géomatique dans les EPF, ainsi que sur les moyens pour y remédier. Le Conseil national a en effet adopté un postulat en ce sens (21.3839) de Jean-Pierre Grin (CN, UDC/VD). L'ETH Zurich et l'EPF Lausanne constatent que depuis quelques années, le nombre d'étudiants et d'étudiantes stagne dans les spécialités concernées. En revanche, il est en augmentation dans les filières d'études d'architecture, de construction et de planification des hautes écoles spécialisées.

Charte sur la promotion de la relève

En Suisse, il y a pénurie de professionnel-les de l'aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle EspaceSuisse et d'autres associations, hautes écoles et universités se sont engagées dans une charte pour la promotion de la relève.

espacesuisse.ch > Association > Engagement > Promotion de la relève

Près de 30'000 espèces d'insectes sont connues en Suisse. Leurs populations accusent toutefois un net recul. Photo: Michelle Atkinson, Unsplash



■ Protection des insectes

Le Conseil des États a adopté une motion (23.4028) de son membre Peter Hegglin (Le Centre/ZG) visant à assurer la pollinisation en protégeant, notamment, les abeilles. Le Conseil fédéral a rejeté la motion, car plusieurs motions visant à protéger les insectes ont déjà été transmises. Lors des débats, le conseiller fédéral Röstli a en outre fait remarquer que le Conseil fédéral avait déjà fait des propositions dans ce sens dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative sur la biodiversité, mais que celles-ci avaient été rejetées par le même Conseil. L'affaire passe au Conseil national.

■ Résidences secondaires I

Le Conseil national entend assouplir la loi sur les résidences secondaires. Les logements construits avant l'adoption de l'initiative sur les résidences secondaires (avant mars 2021) devraient pouvoir être agrandis en cas de démolition et de reconstruction. Ceci n'est actuellement possible que dans les communes affichant plus de 20 pour cent de résidences secondaires en cas de rénovation. Le Conseil fédéral et une minorité rouge-verte ont argumenté en vain que cet assouplissement augmenterait encore la pression sur le marché du logement pour la population autochtone. Le Conseil national a adopté en automne 2023 le projet (20.456), basé sur une initiative parlementaire du conseiller aux États Martin Candinas (Le Centre/GR), et le Conseil des États lors de la session de printemps 2024.

■ Résidences secondaires II

Le Conseil national a en revanche rejeté, sans discussion, une motion (21.3705) de Michael Graber (CN, UDC/VS). Celle-ci demandait que les logements vides ne soient assimilés à des résidences secondaires qu'après cinq ans et non plus après deux ans, comme c'est le cas actuellement. Ce changement aurait permis de réduire la proportion de résidences secondaires dans une commune. Le Conseil fédéral a lui aussi rejeté cet assouplissement.

→ [Chapitre «Résidences secondaires & tourisme», p. 12](#)

■ Surfaces d'assolement

Désormais, les serres seront autorisées sur les surfaces d'assolement - sans obligation de compensation, si le sol n'est pas imperméabilisé et est régulièrement cultivé. Après le Conseil national, le Conseil des États a également adopté la motion (17.3918) du conseiller national Heinz Siegenthaler (Le Centre/BE).

■ Trafic piétonnier

La conseillère nationale Marionna Schlatter (Les Vert-e-s/ZH) n'a eu aucune chance en demandant au Conseil fédéral un «Plan directeur pour la mobilité piétonne». Elle souhaitait définir une stratégie nationale visant à encourager le trafic piétonnier et augmenter sa part dans le trafic global. Le Conseil national a rejeté ce postulat (21.3764) qui est ainsi liquidé.

■ Transports publics

Le Conseil national a adopté un postulat (22.3640) de Martin Candinas (Le Centre/GR) dont l'objectif est d'accroître l'utilisation des transports publics dans le domaine des loisirs (40% du trafic en général). Le Conseil fédéral doit maintenant présenter, dans un rapport, les incitations possibles pour améliorer les offres et l'utilisation des transports publics, en particulier dans le domaine des loisirs, du tourisme et des activités générant un trafic important (tels les centres commerciaux, stades, centres de loisirs ou régions touristiques).

■ Zones de hameaux

Le Conseil des États soutient l'initiative du canton de Saint-Gall (22.319), qui vise à autoriser de nouvelles constructions dans les zones de hameaux, notamment pour combler les vides laissés par des parcelles non construites. Alors que les partisans critiquent les restrictions en vigueur en matière de construction dans les zones de hameaux, les opposants craignent que l'image du hameau, qui s'est forgée avec le temps, ne soit altérée. Le Conseil national sera le prochain à se pencher sur la question.

Distinctions

■ Prix Wakker

Lichtensteig, la cité du Toggenburg, a été récompensée par le très convoité prix de Patrimoine suisse. C'est avant tout pour son audace, qui a permis de redonner vie à la ville, que Lichtensteig a été saluée. C'est grâce à sa politique active que Lichtensteig exploite les possibilités qui s'offrent à elle pour exercer une influence sur le développement du bâti. La ville a introduit différentes mesures afin de favoriser la culture, l'industrie et l'habitat. Outre sa stratégie pour sa vieille ville, Lichtensteig a également élaboré une vision et une stratégie pour le développement territorial de toute la commune à l'horizon 2050. Un accent sera mis, entre autres, sur les rues les plus passantes.

patrimoinesuissesuisse.ch > Prix Wakker 2023

■ Prix FLUX

Bellinzona, la capitale tessinoise, a remporté le prix suisse de la mobilité FLUX 2023 pour son pôle d'échanges exemplaire, d'une haute valeur architecturale, réalisé dans le cadre de la NLFA. Le jury a notamment fait l'éloge des qualités fonctionnelles et architecturales de la gare de Bellinzona. Les voyageurs peuvent facilement transiter entre les divers modes de transports. Train, bus, taxi, vélo sont à leur disposition, ainsi que des stations de vélos en libre-service et des places de parc pour vélos et P+R. La fluidité des déplacements entre les quais ferroviaires et la place de la gare donne à cette dernière un caractère tout à fait particulier.

flux.swiss



Le nouveau parvis de la gare de Bellinzona TI. Photo: philippgasser.ch



Situé en périphérie de Lausanne, le site «Pra Roman» a été récompensé par le Prix Binding pour la biodiversité. Photo: Stefanie Würsch

■ Prix Binding pour la biodiversité

Écologique, social et participatif: la Fondation Karl et Sophie Binding a trouvé de nombreuses qualités dans le développement du site «Pra Roman», en périphérie de Lausanne (VD). La coopérative d'habitation d'intérêt général Codha et l'association «Sur le Pra» sont responsables du développement exemplaire de cette aire. L'environnement de ce quartier comprenant douze immeubles locatifs a été pris en compte de manière remarquable dans la planification. Un réseau écologique a été créé entre les biotopes. Les habitantes et les habitants actuels se sont rencontrés dès la phase de planification pour visiter les lieux et développer, dans le cadre d'ateliers, des espaces extérieurs proches de la nature, qu'ils ont ensuite réalisés de manière autonome.

prix-biodiversite.ch

■ Arc Award

La Documentation suisse du Bâtiment a décerné son prix Arc Award pour la 10^e fois. Le jury a sélectionné, parmi 370 projets soumis, les neuf meilleurs travaux réalisés dans huit catégories. Dans la catégorie «Habitat», par exemple, ce sont les architectes Esch-Sintzel qui ont remporté le prix avec leur projet de réaffectation d'un entrepôt à vin, à Bâle. Dans la catégorie «Out of the Box», c'est le Consortium de l'archipel Perraudin qui est arrivé en tête avec ses immeubles de logements en pierres massives, à Plan-les-Ouates GE.

arcaward.batidoc.ch

■ Prix SIA Culture du bâti

La Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes a lancé un nouveau prix pour récompenser les projets qui contribuent à une conception durable de notre cadre de vie. Le prix, tel un débat autour des travaux en lice, doit permettre de faire vivre la culture du bâtiment. L'appel s'adresse aux ouvrages, produits, instruments et processus innovants, témoignant d'une vision holistique de la durabilité. Les projets ont été évalués selon leur conformité au Système Davos de qualité pour la culture du bâti. La remise du prix a eu lieu en mai 2024.

prixsia.ch

■ Prix Master Architecture de la SIA

La SIA a décerné son prix à trois travaux de l'ETH Zurich et l'EPF de Lausanne. Au total, la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a récompensé huit travaux de master, dont trois projets ont reçu chacun un prix: «Nobody is an Island» de Leslie Majer (ETHZ), «Paris, Transit: plate-forme alimentaire du dernier kilomètre» de Marie-Ange Farrell et Manuel Rossi (EPFL) et «Hotel National – Arriving back home» d'Olga Cobuscean (ETHZ). Aucun projet classique de nouvelle construction n'a été présenté cette année. En effet, les travaux en compétition mettaient l'accent sur les répercussions du changement climatique sur l'environnement construit et sur des solutions d'adaptation. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet.

sia-prixmaster.ch



Une cohabitation exemplaire entre production agricole intensive et protection de la nature. Le Klettgau SH est le paysage agricole de l'année.
Photo: Badener, Wikimedia Commons CC-BY 4.0

■ Paysage de l'année

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) a décerné son prix à la Station ornithologique suisse de Sempach et à un groupe d'agriculteurs IP-SUISSE pour le Klettgau, un paysage agricole situé dans le canton de Schaffhouse. Dans le Klettgau, un dense réseau de surfaces de promotion de la biodiversité a été mis en place depuis 40 ans, à la faveur d'une collaboration exemplaire entre agriculture et protection de la nature. Cette coexistence de la production agricole intensive et de la protection de la nature constitue une véritable référence pour la stratégie suisse en matière de biodiversité. Grâce à la Station ornithologique de Sempach, aux agriculteurs impliqués et au Service cantonal de l'aménagement et de la protection de la nature, le paysage, autrefois considéré comme vidé de sa substance, s'est transformé en un haut lieu de la biodiversité.

sl-fp.ch

■ Prix Premio EspaceSuisse-TI

Le groupe régional EspaceSuisse-TI a récompensé l'association «Cittadini per il territorio» («citoyens pour le territoire») pour son soutien au projet Parco del Laveggio. L'association a permis de réaliser une coulée verte au centre d'une agglomération urbaine située au sud du lac de Lugano. Le Parco del Laveggio est un héritage naturel rare et précieux. EspaceSuisse-TI voulait en particulier aussi récompenser le rôle actif de l'association «Cittadini per il territorio» dans le développement du projet, qui a débuté en 2021.

espacesuisse-ti.ch

■ Flâneur d'Or

La ville de Renens a décroché le premier prix du Flâneur d'Or 2023. Mobilité Piétonne Suisse a récompensé la commune vaudoise pour sa nouvelle passerelle piétonne «Rayon Vert» qui traverse la nouvelle gare. Chaque jour, environ 30'000 voyageurs et voyageuses traversent la gare de Renens, la troisième gare de Suisse romande. Une passerelle relie les parties nord et sud de la commune, jusqu'alors enclavées par les voies ferrées. Les places aux extrémités de la passerelle ont également été réaménagées avec du mobilier urbain et de la végétation.

flaneurdor.ch

■ Prix Vélo Infrastructure

PRO VELO a lancé un appel aux projets innovants qui rendent le vélo attractif et sûr. La nouvelle loi sur les voies cyclables oblige les cantons et les communes à construire une infrastructure pour les vélos. Le Prix Vélo récompense des solutions exemplaires et des offres innovantes, qui rendent le vélo attractif et sûr. Il peut s'agir d'un réseau d'itinéraires cyclables urbains bien pensé ou d'un passage souterrain pratique. Pour la première fois, des projets peuvent être inscrits dans la catégorie «Information». L'appel à projet a lieu tous les quatre ans. La remise des prix est prévue pour le printemps 2024.

prixvelo.ch

Personnel

■ Schaffhouse: nouvel aménagiste cantonal



Depuis le mois d'août 2023, Dominique Brunner est le nouvel aménagiste du canton de Schaffhouse. Le Conseil d'État l'a nommé à la direction du Service de l'aménagement et de la protection de la nature; il devient ainsi le nouvel aménagiste cantonal. Dessinateur en bâtiment de formation, Dominique Brunner (36 ans) est titulaire d'un bachelor en aménagement du territoire de la Haute école de Rapperswil (aujourd'hui OST) ainsi que d'un master en urbanisme de l'Université Hafén City de Hambourg (D). La succession d'Andrea Meier, qui a démissionné, a ainsi été réglée en interne. Dominique Brunner travaillait en effet, depuis début 2022, au sein du Service de l'aménagement et de la protection de la nature.

■ Changement à l'ARE du canton de Zurich



En 2024, le service cantonal zurichois de l'aménagement du territoire («ARE», en allemand) a été réorganisé. Jusqu'à présent, une seule et même personne portait la casquette de chef de service et celle d'aménagiste cantonal: Wilhelm Natrup. Ce dernier prendra sa retraite à la fin du mois de mai 2024. Le gouvernement zurichois a nommé Sara Künzli à la tête de l'ARE. Cette juriste de 54 ans est actuellement responsable de la division «droit et procédures» et cheffe adjointe de l'ARE. Elle prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} juin 2024. Dans le cadre de la réorganisation de la direction du service, Benjamin Meyer, chef de la division «aménagement du territoire», reprendra la fonction d'aménagiste cantonal.

■ Tessin: nouvel aménagiste cantonal



Début 2023, le Conseil d'État a nommé Nicola Klainguti à la direction de la Section du développement territorial du Département du territoire. Diplômé en géosciences de l'EPFZ, Nicola Klainguti «baigne» depuis toujours dans le domaine de l'aménagement du territoire. À partir de 2008, il a dirigé l'Office cantonal de la planification locale. Il succède désormais à Paolo Poggiati qui a pris sa retraite en 2021. Ce dernier est depuis 2022 président d'EspaceSuisse-TI, une organisation affiliée à EspaceSuisse (voir la news en bas à droite).

■ Changement à la présidence de la CFNP



Le Conseil fédéral a élu le directeur de l'instruction publique de St-Gall, Stefan Kölliker, à la tête de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP). Ce dernier succède à la conseillère aux États uranaise, Heidi Z'Graggen, qui s'est retirée en juillet déjà. Stefan Kölliker a repris la présidence au 1^{er} janvier 2024. Le Conseil fédéral a également nommé trois nouveaux membres, dont Paolo Poggiati. Ancien vice-président, ce dernier a dirigé la CFNP par intérim jusqu'à fin 2023. Il est également membre du comité d'EspaceSuisse-TI.

■ Vaud: nouvel aménagiste cantonal



Alain Turatti a été nommé à la tête de la Direction générale du territoire et du logement. Âgé de 48 ans, il a dirigé un bureau privé d'urbanisme à Sion VS, avant de prendre ses nouvelles fonctions au 1^{er} juin 2023. Alain Turatti bénéficie d'une vaste expérience en matière de développement territorial et de politique du logement. Il succède à Pierre Imhof, dont le contrat avec le canton a pris fin d'un commun accord.

■ EspaceSuisse Gruppo regionale Ticino se réorganise

Le groupe régional tessinois d'EspaceSuisse révisé ses statuts et crée un bureau présidentiel qui permet un nouveau type de collaboration. Le bureau présidentiel («Ufficio presidenziale») est composé actuellement de six personnes: le président (Riccardo De Gottardi), le vice-président (Patrick Bonzanigo) et quatre autres membres, élus par le comité d'EspaceSuisse. Cette présidence élargie permet de mieux répartir les tâches sur différentes épauls.

■ Changement à la direction d'EspaceSuisse Zentralschweiz



La section d'EspaceSuisse de Suisse centrale a une nouvelle directrice. Mary Sidler occupe le siège de directrice d'EspaceSuisse Zentralschweiz depuis le début de l'année 2024. Dessinatrice en bâtiment de formation, entrepreneuse et architecte, elle apporte notamment son expérience de conseillère municipale de Sempach (LU) et de cheffe du domaine «territoire, environnement et énergie». Mary Sidler est aussi membre du conseil d'EspaceSuisse. Elle reprend le flambeau de Sven-Erik Zeidler, qui a occupé cette fonction secondaire pendant 23 ans. Il quittera la direction du Service espace et économie (Raum und Wirtschaft rawi) du Département des constructions, de l'environnement et de l'économie du canton de Lucerne à la fin du mois de juin 2024 et prendra sa retraite. EspaceSuisse remercie Sven-Erik Zeidler pour son immense engagement en faveur de l'association et l'aménagement du territoire suisse, et se réjouit de collaborer avec Mary Sidler.

■ Changement à la direction du CUREM



Jessica Brackmann est la nouvelle codirectrice du «Center for Urban & Real Estate Management» de l'Université de Zurich. Elle succède à Leta Bolli. Architecte et ingénieure diplômée, Jessica Brackmann a repris, en collaboration avec Alice Hollenstein, la codirection du CUREM, depuis octobre 2023. Dans cette fonction, Jessica Brackmann est notamment responsable de la direction du MAS in Real Estate, comme l'a été avant elle Leta Bolli.

■ Nouvelle directrice Archijeunes



Eveline Althaus a remplacé Kathrin Siebert à la direction d'Archijeunes. Le comité a élu à l'unanimité cette socio-anthropologue et spécialiste de l'environnement comme nouvelle directrice d'Archijeunes en avril 2023. Eveline Althaus était auparavant cheffe de projet et directrice suppléante du forum «Wohnforum» de l'EPFZ. Elle succède à Kathrin Siebert, qui a quitté Archijeunes après avoir occupé le siège de directrice durant quatre ans.

■ Nouveau secrétaire général FSAP



Patrick Schoeck est désormais responsable du secrétariat général de la Fédération Suisse des Architectes Paysagistes (FSAP). Âgé de 45 ans il a occupé durant plus de dix ans diverses fonctions auprès de Patrimoine suisse, dont celle de directeur de la section de la Culture du bâti et est membre du secrétariat central. Auparavant, cet historien de l'art et de l'architecture a été actif dans le domaine du journalisme, de l'informatique et du secteur immobilier. Patrick Schoeck a repris le flambeau de Peter Wullschleger au 1^{er} janvier 2024, lequel a pris sa retraite après de longues années passées aux commandes de la fédération.

À la mémoire de M. Ueli Eichenberger



Le 22 mai 2023, l'ancien aménageur du canton de St-Gall, Ueli Eichenberger, est décédé à l'âge de 85 ans. Ueli Eichenberger a dirigé pendant plus de 20 ans, soit de 1970 à 1993, le Service de l'aménagement du territoire du canton de Saint-Gall. Géographe de formation, il a, en 1971, cofondé et dirigé le «Fachmännergremium Ostschweiz (FAO)», un organisme qui réunissait les aménageurs cantonaux et les responsables du développement économique des sept cantons de Suisse orientale. Ueli Eichenberger a également été membre fondateur de la Conférence suisse des aménageurs cantonaux (COSAC) en 1972 et a participé à ses différents organes et groupes de travail. Durant la même année, il a fondé la Conférence internationale du lac de Constance (Internationale Bodenseekonferenz), élargissant ainsi son champ d'activité.

Sous la loupe

À la rubrique web «Sous la loupe» vous sont proposés différents articles sur des thèmes d'actualité ayant trait à l'aménagement du territoire et au développement urbain.



Ils complètent l'offre existante d'EspaceSuisse en matière d'information. La rubrique «Sous la loupe» est également ouverte à vos propres contributions. Les règles du jeu sont présentées sur le site:

espacesuisse.ch > Actualité > Sous la loupe

Minergie-Quartier – Un instrument d'aménagement du territoire tourné vers l'avenir



Stefanie Steiner, cheffe de projet Minergie International et Quartier, présente le nouveau label qui propose une aide aux communes afin de mettre en pratique leurs objectifs climatiques. (6.5.2024)

Comment mieux faire accepter la densification?



Une équipe d'autrice et d'auteurs du groupe de recherche SPUR de l'EPFZ présente son rapport sur les stratégies de densification réussies et moins réussies, destiné aux aménagistes et aux pouvoirs publics locaux. (23.4.2024)

La biodiversité comme élément central de l'aménagement du territoire



Esther van der Werf, team conseil en aménagement EspaceSuisse, démontre comment planification et biodiversité peuvent aller de pair. (5.2.2024)

Grande transformation et aménagement durable du territoire



Damian Jerjen, directeur EspaceSuisse, présente le document de position de l'ARL avec ses impulsions et ses principes directeurs. (23.1.2024)

Flower Power et aménagement du territoire



L'avocat Matthieu Carrel réagit au dossier Territoire & Environnement 3/2023 consacré aux grandes manifestations en plein air et à leur planification. (17.1.2024)

À propos d'EspaceSuisse

Rapport d'activité 2023

Chaque année, EspaceSuisse informe ses membres, de façon détaillée, sur les activités qu'elle a menées l'année précédente: quels ont été les dossiers traités par son comité? Quels ont été les conseils prodigués par ses juristes et par ses conseillères et conseillers en aménagement? Quelle a été sa présence dans les réseaux sociaux? Toutes ces questions, et bien d'autres encore, trouvent leur réponse dans le rapport d'activité 2023 d'EspaceSuisse.



→ Ce document est disponible en ligne en format PDF.



espacesuisse.ch

> Association

> Rapports d'activité

EspaceSuisse en 2023 en quelques chiffres

250 requêtes ont été traitées, au total, par les juristes d'EspaceSuisse.

24 conseils ont été menés par l'équipe du conseil en aménagement (actions terminées ou récemment amorcées).

6451 arrêts sont disponibles dans le recueil de jurisprudence électronique d'EspaceSuisse.

20 pour cent: c'est la hausse du nombre d'abonnements enregistrée pour la Newsletter Recueil de jurisprudence.

15 cours, séminaires et journées d'étude ont été organisés.

Nouvelle venue chez EspaceSuisse



Tatiana Mattmann

Juriste (depuis avril 2024)

Un développement territorial durable prend en considération les ressources naturelles et répond aux effets du changement climatique. Cette tâche nous concerne toutes et tous. Il est donc d'autant plus important de l'aborder ensemble. Ayant rejoint l'équipe du conseil juridique d'EspaceSuisse, j'aimerais contribuer à rendre plus accessible le cadre juridique, parfois complexe, du droit de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et ouvrir ainsi la voie à un aménagement de notre espace de vie basé sur la qualité.

EspaceSuisse Formation

CONGRÈS

La LAT 1 a 10 ans

Soleure, 14.6.2024

**10 ANS
LAT 1**

La première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur le 1.5.2014, un jalon majeur dans l'aménagement du territoire suisse. Lors du congrès, nous ferons le bilan de cette décennie, évoquerons ce que nous avons appris et les défis que nous avons à relever, puis oserons un regard vers l'avenir. Le congrès sera précédé de l'**Assemblée générale ordinaire** d'EspaceSuisse. L'invitation a déjà été envoyée.

SAVE
THE
DATE

SÉMINAIRE

ISOS et développement vers l'intérieur

La Sarraz VD, 12.9.2024

Lors de ce séminaire, EspaceSuisse et l'Office fédéral de la culture (OFC) examineront ce que signifie en pratique le fait qu'un site figure à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et se penchent sur le champ de tension qui existe entre protection et développement. Une balade à travers la localité de la Sarraz, qui figure à l'ISOS, est en outre prévue.

COURS

Introduction à l'aménagement du territoire – «spécial canton de Neuchâtel»

Neuchâtel, 7/14/21.11.2024

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire exhorte la Confédération, les cantons et les communes à favoriser l'urbanisation vers l'intérieur et à privilégier la qualité. Les conseillères et les conseillers communaux, de même que les employé-es des services communaux et cantonaux, ont à prendre des décisions ayant des conséquences sur la cohabitation, la qualité de vie et les finances des communes. L'édition de novembre 2024 sera organisée en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire du canton de Neuchâtel et sera axée sur les spécificités neuchâteloises.

COURS

Les constructions hors zone à bâtir – Cadre légal et pratique

Berne, 5.12.2024

Pourquoi faut-il séparer le territoire constructible de celui qui ne l'est pas? Quelles constructions sont considérées comme conformes à la zone agricole? Dans quelles mesures peut-on modifier les constructions existantes ou changer leur affectation? Notre cours d'intro-

duction propose un tour d'horizon général des tenants et aboutissants et du régime juridique des constructions hors zone.

EspaceSuisse – section romande

VISITE – 4 À 7

Immersion au cœur de la métamorphose des Plaines-du-Loup

Lausanne VD, 20.9.2024

Échange avec quelques acteurs et actrices de la planification à la réalisation.

SÉMINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La dimension économique de l'aménagement du territoire: situation et perspectives

Fribourg, 14.11.2024

Plus d'information:

espacesuisse-romande.ch

Information et inscription par e-mail à: info@espacesuisse.ch ou via espacesuisse.ch > Formation



